

RECUEIL DES AVIS ISSUS DE LA CONSULTATION AUPRÈS DES MINISTÈRES ET ORGANISMES

Liste chronologique

Ministères et organismes	Date	Nbre pages
1. <i>Ministère du Tourisme, Direction du partenariat et de l'intervention régionale</i>	31 octobre 2005	1 page.
2. <i>Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Centre d'expertise hydrique du Québec</i>	7 novembre 2005	1 page.
3. <i>Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Direction de l'aménagement de la faune du Saguenay-Lac-Saint-Jean</i>	10 novembre 2005	6 pages.
4. <i>Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Direction régionale de l'analyse et de l'expertise du Saguenay-Lac-Saint-Jean</i>	10 novembre 2005	4 pages.
5. <i>Pêches et Océans Canada, Région du Québec</i>	23 novembre 2005	1 page.
6. <i>Ministère des Transports, Direction du Saguenay-Lac-Saint-Jean-Chibougamau</i>	10 mars 2006	1 page.
7. <i>Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Direction de l'aménagement de la faune du Saguenay-Lac-Saint-Jean</i>	16 mars 2006	3 pages.
8. <i>Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Direction générale des pêches et de l'aquaculture commerciales</i>	20 mars 2006	1 page.
9. <i>Ministère des Affaires municipales et des Régions, Direction régionale du Saguenay-Lac-Saint-Jean</i>	20 mars 2006	1 page.
10. <i>Pêches et Océans Canada, Région du Québec</i>	21 mars 2006	2 pages.
11. <i>Ministère de la Sécurité publique, Direction régionale de la sécurité civile du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord</i>	21 mars 2006	2 pages.
12. <i>Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Centre d'expertise hydrique du Québec</i>	23 mars 2006	1 page.
13. <i>Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Direction régionale de l'analyse et de l'expertise du Saguenay-Lac-Saint-Jean</i>	29 mars 2006	1 page.

Québec, le 31 octobre 2005

2005-11-04

Denise

Monsieur Gilles Brunet
Chef de service
Service des projets en milieu hydrique
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage,
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Aménagement d'un port d'escale au quai A.-Lepage, arrondissement
de La Baie, sur le territoire de la Ville de Saguenay

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande de collaboration dans le cadre de la
procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement
concernant la recevabilité de l'étude d'impact cité en rubrique.

Nous avons procédé au meilleur de notre connaissance et selon notre champ
de compétence à la vérification de cette étude afin de déterminer si tous les
éléments requis par la directive ont été traités et s'ils l'ont été de façon
satisfaisante et valable.

Après examen, nous vous confirmons que la présente étude d'impact sur
l'environnement contient l'ensemble des éléments requis par la directive.
L'étude d'impact qui nous a été présentée par l'initiateur nous apparaît
complète et bien documentée.

Nous espérons le tout à votre satisfaction et nous vous prions d'agréer,
Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur,



François Diguier

JF/cd

Lesmerises, Lucie

De: Hoang, Van Diem
Envoyé: 7 novembre 2005 13:51
À: Lesmerises, Lucie
Objet: Aménagement d'un port d'escale au quai A.- Lepage

Bonjour Madame Lesmerises,

La présente note fait suite à la demande de Monsieur Gilles Brunet concernant l'étude d'impact sur l'environnement du projet de l'aménagement d'un port d'escale du quai Algeilas-Lepage dans l'arrondissement de la Baie. Nous avons examiné en détail le rapport et nous aimerions faire quelques commentaires mineurs :

- 1-Actualiser le tableau 2 concernant les normales de températures et de précipitations enregistrées à la station de Bagotville de 1971 à 2004;
- 2- Mettre à jour le graphique de rose des vents, station Bagotville de 1953 à 2004;
- 3- Donner le débit pluvial moyen annuel et le débit moyen de mai à novembre de la rivière Saguenay.

Si vous avez des questions concernant ces commentaires, n'hésitez pas à communiquer avec moi.

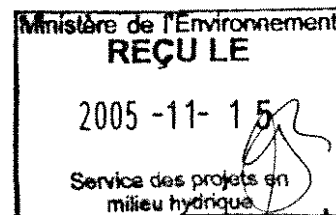
Van Diem Hoang, ing., M.Sc.A.
Centre d'expertise hydrique du Québec
Numéro de téléphone : (418) 521-3825, poste 7309
Numéro de télécopieur : (418) 644-7100
Courrier électronique : van_diem.hoang@menv.gouv.qc.ca

Ministère des
Ressources naturelles
et de la Faune

Québec



Direction de l'aménagement de la faune
du Saguenay – Lac-Saint-Jean
Faune Québec



Le 10 novembre, 2005

Monsieur Gilles Brunet
Service des projets en milieu hydrique
Direction des évaluations environnementales
Ministère de l'Environnement, du Développement durable et des Parcs
675, boul. René-Lévesque Est, 6^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

OBJET : Analyse de la recevabilité de l'étude d'impact – Aménagement d'un port d'escale au quai A.-Lepage, Baie des Ha! Ha!

N/Réf : 9018.5.1
Réf.-DÉE : 3217-04-0015

Monsieur,


Vous trouverez ci-jointe l'analyse de recevabilité de l'étude d'impact du projet de la Ville Saguenay concernant le projet identifié en titre, préparée M. Gérald Guérin de la Direction de l'aménagement de la faune du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Comme vous pourrez le constater à la lecture de ce document, le contenu de l'étude déposée suscite de nombreuses interrogations. Des réponses à ces questions nous permettraient de mieux juger les impacts du projet sur les composantes du milieu naturel et de l'acceptabilité de ceux-ci sur les ressources fauniques dans la perspective des principes de conservation, de la mise en valeur des ressources fauniques et de développement durable de celle-ci.

En attendant, nous considérons que l'étude d'impact n'est pas recevable puisqu'un trop grand nombre d'éléments en sont absents, plus particulièrement au site même du projet, ce qui laisse le degré d'incertitude trop élevé par rapport aux impacts probables de ce projet sur l'habitat du poisson.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

LV/GG/mb



Louis Villemure

Directeur de l'aménagement de la faune

p.j.

c.c. M. Louis Aubry, VPDAF
M. Mario Gosselin



DESTINATAIRE : Louis Villemure
Directeur à l'aménagement de la faune

DATE : Le 10 novembre 2005

OBJET : **Analyse de la recevabilité de l'étude d'impact –
Aménagement d'un port d'escale au quai A.-Lepage, Baie
des Ha! Ha!
N/Réf : 9018.5.1
N/Réf.-DÉE: 3217-04-0015**

La présente fait suite à la consultation de la DÉE, Service des projets en milieu hydrique, concernant le projet mentionné en titre.

Commentaires généraux sur l'étude d'impact

L'étude d'impact décrit très sommairement le projet. La description des composantes du milieu, particulièrement le milieu biologique, est à toutes fins pratiques une revue bibliographique qui nous informe de façon générale sur la rivière Saguenay (partie fjord) et la baie des Ha! Ha! dans leur ensemble et très peu quant au site spécifique du projet.

Néanmoins, notre analyse nous a permis d'identifier des éléments qui soulèvent des interrogations qui seront énumérées selon l'ordre séquentiel de l'étude d'impact.

Questions supplémentaires de la Direction de l'aménagement de la faune Saguenay–Lac-Saint-Jean concernant l'avis de recevabilité du projet de Ville Saguenay

1. Section 1.1 : La grosseur des paquebots augmentant, les ponts au-dessus de la voie maritime constituent des obstacles les empêchant d'avoir accès au port de Montréal. Le projet de pont à l'étude entre Tadoussac et Baie Sainte-Catherine peut-il limiter l'accessibilité des paquebots au Saguenay?
2. Figure 2 - *Variante retenue*. Pourquoi les autres variantes étudiées par le consultant Roche ne sont pas présentées?

3. Figure 3 : Le titre « *Relation de la structure avec la baie* » peut-il être plus explicite?
4. Section 1.3.2 : À la première phrase, le promoteur utilise les termes « *vers le littoral* ». Peut-il apporter des précisions?
5. Sections 2.2.3, 2.2.4 - *Hydrodynamisme et courants et marées*. Quelles sont les caractéristiques à ces sujets au site même du quai A.-Lepage ?
6. Section 2.2.7 - *Bathymétrie*. Pourquoi le promoteur n'a pas inclus la bathymétrie au site même du quai A.-Lepage disponible dans le rapport de Roche?
7. Section 2.2.8 – *Sédimentologie*. Quelles sont les caractéristiques à ce sujet au site même du quai A.-Lepage?
8. Section 2.2.9 - *Qualité de l'eau*. Le promoteur fait référence à l'étude ESEE 2003, pour l'usine d'Abitibi Consolidated pour caractériser la qualité de l'eau. Le promoteur peut-il cartographier les transects A et B et les stations d'échantillonnage où il se réfère?
9. Section 2.3.2 - *Invertébrés aquatiques*. Le promoteur se réfère encore à l'étude ESEE 2003 pour la caractérisation des invertébrés aquatiques. Comme l'objectif de cette étude est de déterminer les effets des rejets de cette entreprise et que l'échantillonnage s'effectue dans la zone d'influence de l'usine et une zone témoin, ces résultats sont-ils réellement représentatifs des conditions au site du projet?
10. Section 2.3.5 – *Herpétofaune*. La tortue des bois est une espèce désignée vulnérable. Le promoteur l'identifie comme une espèce susceptible d'être désignée.
11. Section 2.3.7 - *Espèces désignées menacées ou vulnérables*. Même commentaire qu'à la rubrique précédente.
12. Section 2.3.8 - *Habitats à statut particulier de protection*. La superficie respective des ACOA présentes dans la baie des Ha! Ha! est de 65,7 ha, 02-02-0040, Anse à Benjamin et de 78,5 ha, 02-02-0172, Grande-Baie.
13. Section 2.4.7.1 - *Pêche sportive*. Le promoteur peut-il évaluer l'importance relative de la fréquentation du quai A.-Lepage par rapport aux autres quais (étude 2003) fréquentés pour la même activité? Peut-on observer une évolution de cette fréquentation dans le temps?

Un règlement municipal interdit l'accès aux pêcheurs au débarcadère des croisières sur le fjord en période d'utilisation. La même restriction s'appliquera-t-elle sous forme réglementaire au nouveau débarcadère?

Le promoteur mentionne que les nouveaux aménagements seront accessibles aux pêcheurs sauf la partie débarcadère. En fonction des prévisions du nombre de paquebots sur une base saisonnière, dans quelle mesure la présence à quai de ceux-ci limitera-t-elle la pratique de la pêche à gué? Dans l'éventualité de la perte de jours-pêche, comment le promoteur peut-il atténuer cet impact?

14. Section 2.4.7.3 – *Pêche blanche*. Au dernier paragraphe, le promoteur qualifie de « pélagiques » les poissons sous la juridiction fédérale. Le qualificatif « marin » doit être utilisé dans ce contexte.

15. Section 3.1 – *Méthodologie d'évaluation des impacts*. Le promoteur doit expliquer plus en détail la méthodologie utilisée pour répondre aux questions suivantes :

Est-ce qu'il considère que chacune des composantes du milieu possède une importance identique?

De quelle manière sont définies les trois classes importances des impacts 7 majeurs, 13 moyens et 7 mineurs?

En utilisant une pondération, on obtient une valeur pour chacune des séquences de la grille du tableau 12. Comment le promoteur peut-il expliquer que pour une même valeur, on obtient une importance d'un impact différent?

16. Section 3.3.1.1 - *Hydrodynamique et sédimentation (description et évaluation des impacts)*. Quelles sont les données (courants et sédimentologie) qui appuient cette conclusion?

17. Section 3.3.1.4 - *Sédiments (description et évaluation des impacts)*. Le promoteur mentionne que la mise en place des pieux, la mobilisation et démobilité de la machinerie sont les sources d'impacts susceptibles de toucher les composantes du milieu.

Le promoteur doit décrire la ou les méthodes (incluant la machinerie) pour mettre en place les pieux?

18. Section 3.3.2.1 – *Végétation*. L'énoncé suivant manque de rigueur scientifique : « Les MES peuvent se déposer sur les plantes aquatiques et réduire leur photosynthèse. »

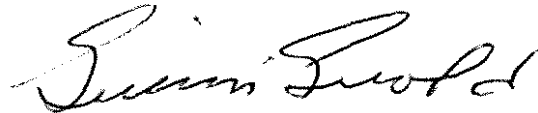
19. Section 3.3.2.3 - *Faune ichthyenne, phase exploitation*. Le promoteur conclut que la zone des travaux « ne constitue pas un habitat d'intérêt pour le poisson ». Quelles sont les données d'inventaire à la base de cette conclusion?

Il mentionne également que les nouvelles structures créeront des microhabitats par la « variation du courant » et de nouvelles « zones d'abris ».

Quelles sont ces variations de courant?

Quelles espèces bénéficieraient de ces nouveaux habitats?

20. Section 3.3.2.4 - *Mammifères marins*. Le promoteur mentionne que l'enfoncement des pieux est une activité bruyante qui génère des « ondes de choc » et des « émissions sonores subaquatiques ». Quel est le niveau de ces émissions? Les autres espèces fauniques fréquentant la baie peuvent-elles être affectées?
21. *Rapport sur les retombées économiques, Tableau 1 - Dépenses associées à la construction du port d'escale au quai A.-Lepage* (page 10). Un des postes budgétaires est « Dragage » pour un montant de 110 000 \$. Or, aucune activité de dragage n'est décrite dans l'étude d'impact.

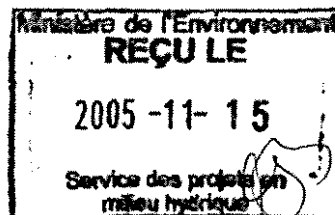


Gérald Guérin, biologiste
Direction de l'aménagement de la faune

GG/mb

Saguenay, le 10 novembre 2005

DEMANDE D'INFORMATION



Monsieur Gilles Brunet
Chef du Service des projets en milieu hydrique
Édifice Marie-Guyart - 6^e étage - Boîte 83
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

N/Réf. : 7430-02-01-0156200
400277082

Objet : Aménagement d'un port d'escale au quai A.-Lepage – Ville de Saguenay -
Arrondissement de La Baie

Monsieur,

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, vous nous avez fait parvenir, le 27 septembre 2005, une copie de l'étude d'impact concernant le dossier ci-dessus mentionné.

L'étude d'impact déposée a été soumise afin de répondre aux dispositions des lois à portée environnementale en vigueur au Québec et plus particulièrement à la *Loi sur la qualité de l'Environnement* (L.R.Q., c.Q.2). À cet effet, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a fait parvenir au promoteur la directive no. 3211-04-38 intitulée « Directive pour le projet d'aménagement d'un port d'escale pour les bateaux de croisière au quai A.-Lepage arrondissement de La Baie de la ville de Saguenay par Promotion Saguenay inc. »

Dans le cadre de la procédure administrative d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, la direction régionale est sollicitée afin de voir à la recevabilité de l'étude d'impact soumise par Promotion Saguenay. À la lecture de l'étude d'impact, voici les points d'interrogation ou commentaires qui devront être soumis au promoteur :

- À la page 4 de l'étude, il est mentionné que l'économie touristique régionale est en fort développement depuis au-delà d'une vingtaine d'années. Quatre pôles de développement touristique sont privilégiés dans le cadre du programme « Accord ». Le promoteur devrait développer davantage pour que le lecteur identifie ces pôles.
- La promenade du nouveau quai se situe à un niveau d'un (1) mètre plus élevé que le quai existant. Elle aura pour effet de réduire le champ visuel au large du quai et le milieu environnant qui lui fait face. Le promoteur a retenu comme moyen de compensation de donner accès au public à la promenade. Nous croyons qu'il serait intéressant d'obtenir une vue informatisée du quai en considérant ce rehaussement d'un mètre par rapport au quai actuel. À cet effet, nous vous demandons de faire réaliser plusieurs vues informatisées à partir de repères précis sur le quai et aux abords du quai, de façon à montrer le point de vue de la Baie des Ha! Ha! tel que pourrait le percevoir une personne au quai et dans ses environs. Ce montage graphique permettra de bien saisir l'impact visuel anticipé.
- Les photos de la figure 11 auraient avantage à être agrandies.
- Le nouveau quai sera supporté par des pieux enfoncés jusqu'à l'élévation de -45 mètres environ. Le concept sera précisé par de nouvelles études lors de l'ingénierie détaillée de l'assise des pieux. L'analyse de sédiments de la Baie des Ha! Ha! indiquerait qu'une couche de sédiments contiendrait des contaminations sous la couche des sédiments suite au déluge de 1996. Nous vous demandons, dans la mesure du possible, d'obtenir le détail de l'ingénierie détaillée, de l'ensemble de l'ouvrage, de la méthode de travail de l'enfoncement des pieux, de la procédure d'analyse des sédiments remaniés et de la disposition des sédiments excavés contaminés. La politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés précise que les sédiments contaminés dragués et ramenés sur la terre ferme pour être traités ou enfouis doivent être gérés conformément à la grille de gestion des sols contaminés excavés. Toutefois, la contamination des sédiments qui demeurent en milieu hydrique peut être évaluée à l'aide des « Critères intérimaires pour l'évaluation de la qualité des sédiments du St-Laurent ».
- Il est mentionné que les directives en vigueur à l'intérieur des limites du parc marin du Saguenay – Saint-Laurent s'appliqueront aux navires pendant leur déplacement dans le Fjord du Saguenay. La figure 7 intitulée « Distribution des mammifères marins dans la Rivière Saguenay » indique la limite du parc marin. La baie des Ha! Ha! est exclue du parc marin, nous vous demandons de préciser quelles pourraient être les activités des bateaux de croisière ayant un caractère environnemental qui pourraient y être permises et qu'ils ne le seraient pas à l'intérieur du parc marin. À première vue, il m'est difficile de dégager une différence. Par exemple, le nombre de paquebots internationaux pouvant être présents dans les limites du parc marin du Saguenay est limité à cinq par jour. À la section 3.3.2.4 de l'étude, il est écrit : « même en supposant une augmentation du marché des croisières, le nombre maximal de navires qui pourraient être présents en même temps dans le Fjord du Saguenay ne pourra dépasser 5 ». Cette notion s'étendrait-elle aux limites du parc marin jusqu'aux ports d'escale?

Quant est-il des directives de navigation du parc marin à l'intérieur de la baie, cette directive vise notamment les vitesses de déplacement des navires et les distances à respecter par rapport aux mammifères marins tels le béluga et le phoque commun qui sont susceptibles d'être observés dans la baie des Ha! Ha!?

- L'histoire récente des bateaux de croisières dans les eaux navigables du St-Laurent ne rapporte pas d'accidents majeurs impliquant des bateaux de croisières. Par contre, les différentes autorités soient celles des bateaux de croisière, de la garde côtière et du port d'escale sont appelées à mettre en place plusieurs niveaux d'intervention et de mesures d'urgence. L'étude ne présente que qualitativement le risque humanitaire et environnemental associé à un sinistre majeur. La réglementation canadienne et les différents plans de mesure d'urgence devraient permettre des actions rapides et limiter l'étendue d'un tel incident. Nous vous demandons s'il ne serait pas possible d'obtenir un ordre de grandeur pour ce type de navire ou pour ceux pouvant entrer en contact avec ces navires dans le Fjord du Saguenay de l'étendue de ces risques. Par exemple, le projet actuellement en cours, mentionné à l'article 5.5 de l'étude d'impact, ayant pour objectif d'étudier cette problématique et l'amélioration des plans d'intervention, pourrait nous donner quelques précisions à ce sujet.
- Le tableau 14 donne la répartition annuelle des accidents impliquant des navires de passagers de plus de 1000 jauges brutes. Le promoteur commente les événements s'étant produits dans la région Laurentide, mais ne commente ceux s'étant produits au Canada. Il y aurait peut-être lieu de donner plus de précisions s'il y a des événements qui peuvent se produire dans le Fjord.
- Depuis 1993, la Loi sur la Marine marchande du Canada oblige les navires opérant dans les eaux canadiennes au sud du 60^o degré de latitude nord à détenir une entente avec un organisme accrédité d'intervention en déversements d'hydrocarbures pétroliers. Lors d'un tel incident, la compagnie propriétaire du bateau est alors responsable de l'opération de nettoyage et des coûts associés. La compagnie doit d'abord présenter un plan d'action à la Garde côtière canadienne (GCC) pour approbation. Selon, l'information obtenu de M. Blouin, dans le cas où les mesures mises en place ne répondraient pas aux exigences de la GCC, celle-ci complètera les mesures de restauration aux frais du propriétaire du bateau. La Société d'Intervention Maritime Est du Canada Inc. (SIMEC) est un organisme de sauvetage accrédité par Transport Canada. Son rôle est de fournir un arrangement aux navires qui doivent se conformer à la loi canadienne. Elle possède de l'équipement spécialisé et a conclu des accords avec des entrepreneurs locaux, consultants et spécialistes des déversements, ce qui permet des interventions rapides en cas de déversement. La SIMEC dispose d'une place à quai aux installations portuaires d'Alcan inc., où un bateau est amarré en permanence pour faire face aux urgences. Au quai Algesilas-Lepage, si notre compréhension est correcte, le deuxième intervenant sera la Ville de Saguenay, propriétaire du quai. Comme les installations portuaires d'Alcan inc., Le quai Algesilas-Lepage aura ses propres mesures d'urgence et d'intervention. Faut-il en comprendre qu'il y aura une entente avec la SIMEC en cas de déversements d'hydrocarbures pétroliers dans les alentours du quai.

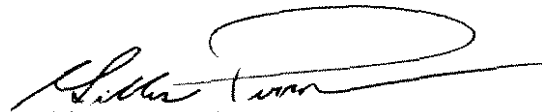
- Dans l'hypothèse que deux navires de croisière, ou plus, se présentent dans la baie des HA! HA! en même temps; il y a-t-il des modalités de prévues pour accommoder ces navires au port d'escale Algesilas-Lepage et dans la baie.
- Le nombre de bateaux commerciaux non reliés aux activités écotouristiques recensées dans la région sont présentés aux tableaux 9 et 10. Le quai Duncan (Alcan inc.) se retrouve dans les deux tableaux, il y a lieu de préciser davantage.
- La qualité de l'air n'est pas clairement décrite dans l'arrondissement de La Baie à l'article 2.2.10.

Nous aimerions que vous preniez en considération les éléments mentionnés ci-dessus.

N'hésitez pas à communiquer avec moi pour de plus de renseignements au numéro (418) 695-7883, poste 313.

Veillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées

GP/md

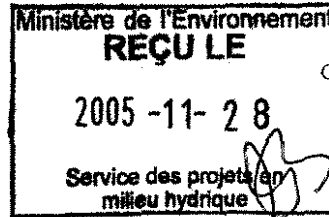


Gilles Perron, ing.
Service de l'environnement



Pêches et Océans Canada Fisheries and Oceans Canada

Océans et Habitat Région du Québec Oceans and Habitat Quebec Region



Classif. sécurité / Security

Votre réf. / Your ref.
3217-04-0015

Notre réf. / Our ref.
9515-35-1365

Le 23 novembre 2005

Monsieur Gilles Brunet
Direction des évaluations environnementales
Ministère du Développement durable, de
l'Environnement et des Parcs du Québec
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
675, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet: Aménagement d'un port d'escale de croisières au quai A-Lepage,
arrondissement de La Baie sur le territoire de la ville de Saguenay –
Recevabilité de l'étude d'impact**

Monsieur,

En réponse à votre demande sur le sujet en titre, nous avons analysé le document suivant :

- Promotions Saguenay, Septembre 2005. Aménagement d'un port d'escale au quai A-Lepage – Étude d'impact sur l'environnement, par le consortium Le groupe Leblond Bouchard, Daniel Arbour & ass., Alliance Environnement et CJB Environnement, 109 pages.

Je vous confirme que tous les éléments du projet reliés à nos champs de compétence soit l'évaluation des impacts sur le poisson et son habitat ont été traités de façon satisfaisante.

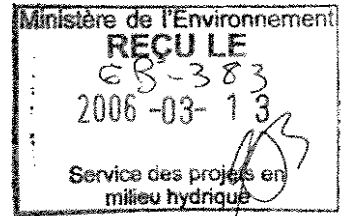
Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec madame Mélisa Vachon par téléphone au (418) 775-0544, par télécopieur au (418) 775-0658 ou par courriel à l'adresse VachonMe@dfo-mpo.gc.ca

Veuillez agréer, Monsieur Brunet, mes salutations distinguées.

Gordon Walsh
Directeur, Gestion de l'habitat du poisson

Canada

Institut Maurice-Lamontagne / Maurice Lamontagne Institute
850, route de la Mer, Mont-Joli (Québec) G5H 3Z4
Tél.: (418) 775-0726, téléc.: (418) 775-0658, WalshG@dfo-mpo.gc.ca



Le 10 mars 2006

Monsieur Gilles Brunet
Service des projets en milieu hydrique
Direction des évaluations environnementales
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
Québec (Qc) G1R 5V7

OBJET : Aménagement d'un port d'escale au quai A-Lepage
Arrondissement de La Baie, sur le territoire de la Ville de Saguenay
V/D : 3217-04-0015

Monsieur,

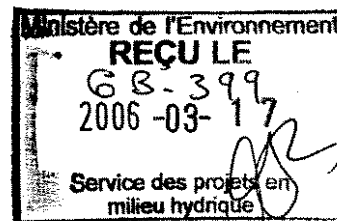
C'est avec grand intérêt que nous avons pris connaissance du document que vous nous avez acheminé relativement à l'objet susmentionné.

Nous tenons à vous informer que nous n'avons aucun commentaire à vous formuler à ce sujet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le directeur,

Jean Dugré, ing.



Guérin

Le 16 mars, 2006

Monsieur Gilles Brunet
Service des projets en milieu hydrique
Direction des évaluations environnementales
Ministère du Développement Durable de l'Environnement et des Parcs
675, boulevard René-Lévesque Est, 6^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

**OBJET : Seconde analyse de la recevabilité de l'étude d'impact – Aménagement
d'un port d'escale au quai A.-Lepage, Baie des Ha! Ha!**

N/Réf : 9018.5.1 – GMC 20051021-13

V/Réf.- DÉE: 3217-04-0015

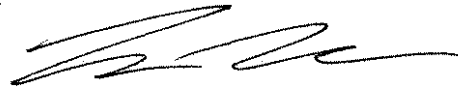
Monsieur,

Vous trouverez ci-joints les commentaires de notre seconde analyse de recevabilité de l'étude d'impact du projet de la Ville Saguenay concernant le projet identifié en titre, préparée M. Gérald Guérin, biologiste à la Direction de l'aménagement de la faune du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Les réponses aux questions n'ajoutent pas ou peu à la connaissance du milieu biologique autour du quai A.-Lepage. Les conclusions de l'initiateur du projet sont intuitives alors qu'elles devraient s'appuyer sur des inventaires du milieu naturel. Pour juger l'acceptabilité des impacts de ce projet sur les composantes du milieu naturel, il nous est impossible de nous appuyer uniquement sur l'étude d'impact et devons plutôt et surtout nous baser sur notre connaissance de ce milieu pour combler les lacunes de celle-ci.

Nous considérons que le document complémentaire répond très partiellement à nos interrogations et que l'ensemble de cette étude des impacts n'est pas recevable puisque la description du milieu biologique au site même du projet est encore fragmentaire, ce qui laisse un niveau d'incertitude trop élevé quant aux impacts probables du projet sur l'habitat du poisson.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Louis Villemure
Directeur de l'aménagement de la faune

p.j.
c.c.M. Louis Aubry, VPDAF
M. Sébastien Desrochers

DESTINATAIRE : Louis Villemure
Directeur à l'aménagement de la faune

DATE : Le 16 mars 2006

OBJET : **Analyse de la recevabilité des réponses aux questions sur
l'étude d'impact — Aménagement d'un port d'escale au quai
A.-Lepage, Baie des Ha! Ha!
N/Réf : 9018.5.1
V/Réf.-DÉE: 3217-04-0015**

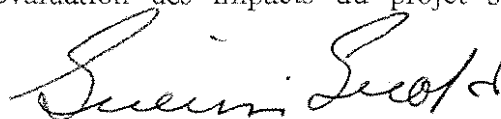
La présente fait suite à la consultation de la DÉE, Service des projets en milieu hydrique concernant le document complémentaire cité en objet.

Dans notre avis de recevabilité précédent, nous avons mentionné que « *La description des composantes du milieu, particulièrement le milieu biologique, est à toutes fins utiles, une revue bibliographique qui nous informe de façon générale sur la rivière Saguenay (partie fjord) et la baie des Ha! Ha! dans leur ensemble et très peu au site spécifiquement du projet* ».

Les réponses aux questions n'ajoutent pas ou peu à la connaissance du milieu biologique autour du quai A. Lepage. Les conclusions de l'initiateur du projet sont intuitives alors qu'elles devraient s'appuyer sur des inventaires du milieu naturel.

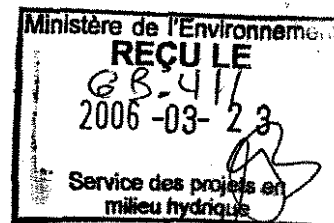
Nous devons maintenir notre avis de non recevabilité de cette étude d'impact dans laquelle l'initiateur du projet caractérise le milieu biologique sans avoir réalisé d'inventaire faunique. À titre d'exemple, une étude réalisée sur « *La pêche sur les quais de la rivière Saguenay en 2003* », par la Direction de l'aménagement de la faune, nous indique que les sportifs ont capturé plus de 10 000 éperlans en 2003 au quai A. Lepage (étude citée en référence QC-37). On sait que les pêcheurs continuent de fréquenter ce quai assidûment; pourtant, l'initiateur du projet affirme, à la page 41 QC-36 du document de réponse, que : « *La zone des travaux ne touche pas à une frayère connue ou potentielle, ni une zone d'alevinage de poissons. Elle ne compte pas de macrophyte et ne constitue pas un habitat d'intérêt pour le poisson.* » L'initiateur du projet minimise volontairement ou fait abstraction des renseignements qui devraient être considérés dans l'évaluation des impacts du projet sur les composantes du milieu.

GG/mb



Gérald Guérin, biologiste
Direction de l'aménagement de la faune

c:\houma01\guerin\portescala-la-baie-rec2-note.doc



Le 20 mars 2006

Monsieur Gilles Brunet
Chef de service
Ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs
Direction des évaluations environnementales
Service des projets en milieu hydrique
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

**OBJET : Aménagement d'un port d'escale au quai A.-Lepage,
arrondissement de La Baie, sur le territoire de la Ville de
Saguenay (3217-04-0015)**

Monsieur,

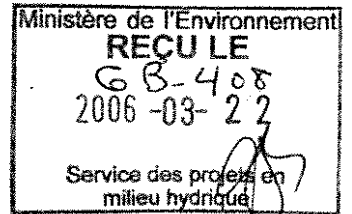
Nous avons pris connaissance de votre lettre du 28 février 2006 en lien avec le projet cité en rubrique.

Étant donné que ce projet n'entretient, dans sa version actuelle, aucun lien avec les activités de la pêche et de l'aquaculture commerciales, nous croyons qu'il n'est pas opportun que nous soyons consultés ultérieurement dans le cadre de la procédure d'évaluation environnementale dirigée par votre ministère. À notre avis, le contenu de l'étude d'impact produite par le promoteur est en conformité avec la situation actuelle de ce secteur en regard du projet présenté. Nous apprécierions toutefois recevoir, à titre d'information, les documents offerts par votre ministère dans la continuité du processus de consultation.

Vous remerciant à l'avance je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Louise Therrien, biologiste

c.c. M. Lucien Poirier, directeur de l'innovation et des technologies
M^{me} Lucie Lesmerises, chargée de projet (MDDEP)



Saguenay, le 20 mars 2006

Monsieur Gilles Brunet
Chef du Service des projets en milieu hydrique
Ministère du Développement durable, de
L'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Aménagement d'un port d'escale au quai A. Lepage, arrondissement de La
Baie, sur le territoire de la Ville de Saguenay (3217-04-0015)**

Monsieur,

Nous avons pris connaissance du document complémentaire, reçu le 3 mars dernier, contenant les réponses aux demandes de renseignements que vous avez adressées au promoteur du projet mentionné plus haut.

Les informations que nous avons demandées relativement à l'utilisation actuelle et à l'affectation du territoire (section 2.4.4) ont été ajoutées au document de façon satisfaisante et valable en ce qui concerne notre Ministère.

Recevez, Monsieur, nos meilleures salutations.

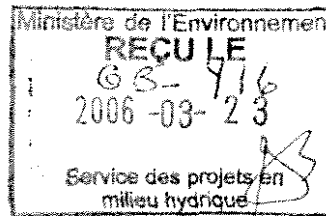
André Rochefort
Directeur régional



Pêches et Océans / Fisheries and Oceans
Canada

Océans et Habitat
Région du Québec
Évaluation environnementale
et grands projets

Oceans and Habitat
Quebec Region
Environmental Assessment
and Major Projects



Classif. sécurité / Security

Le 21 mars 2006

Votre réf./Your ref.
3217-04-0015

Monsieur Gilles Brunet
Direction des évaluations environnementales
Ministère du Développement durable, de
l'Environnement et des Parcs du Québec
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
675, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Notre réf./Our ref.
9515-35-1365

Objet : Aménagement d'un port d'escale de croisières au quai A-Lepage, arrondissement
de La Baie sur le territoire de la Ville de Saguenay.

Monsieur,

En réponse à votre demande du 28 février dernier, nous avons pris connaissance du document suivant :

- Promotions Saguenay (Février 2006). Aménagement d'un port d'escale au quai A-Lepage – Étude d'impact sur l'environnement. Réponses aux questions et commentaires déposés par le MDDEP, par le consortium Le groupe Leblond Bouchard Daniel Arbour & ass. Alliance Environnement et CJB Environnement, 56 pages.

Toutefois, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur le traitement des impacts reliés à nos champs de compétence car le MPO est toujours en attente des réponses du promoteur aux questions et commentaires des autorités fédérales. À cet effet, certaines de nos préoccupations n'apparaissent pas dans les réponses du promoteur déposées à votre Ministère.

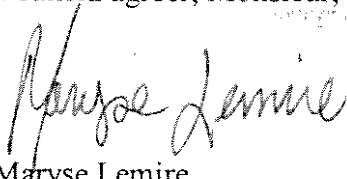
Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec madame Mélisa Vachon par téléphone au (418) 775-0544 ou par télécopieur au (418) 775-0658 ou par courriel à l'adresse VachonMe@dfo-mpo.gc.ca.

.../2

Canada

Institut Maurice-Lamontagne / Maurice Lamontagne Institute
850, route de la Mer, Mont-Joli (Québec) G5H 3Z4
Tél.: (418) 775-0726, téléc.: (418) 775-0658, LemireM@dfo-mpo.gc.ca

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

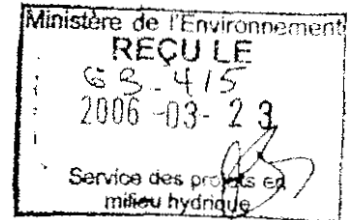
A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Maryse Lemire'. The signature is written in a cursive style with a large initial 'M'.

Maryse Lemire

Gestionnaire, évaluations environnementales et grands projets

c. c. Monsieur Yves Simpson, Agence canadienne d'évaluation environnementale
Madame Lucie Lesmerises, MDDEP

Le 21 mars 2006



Monsieur Gilles Brunet, chef de service
MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS
Direction des évaluations environnementales
Service des projets en milieu hydrique
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
675 boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Aménagement d'un port d'escale au quai A.-Lepage – arrondissement de La Baie, sur le territoire de la Ville de Saguenay (3217-04-0015)

Monsieur,

En réponse à votre lettre du 28 février 2006, demandant à notre direction régionale de se prononcer sur les renseignements contenus dans le document complémentaire déposé par Promotion Saguenay pour son projet d'aménagement d'un port d'escale au quai A.-Lepage, arrondissement La Baie, sur le territoire de Ville de Saguenay, nous avons procédé à l'analyse dudit document.

Dans l'ensemble, en regard de notre champ de compétence, le promoteur a traité de façon satisfaisante et valable les demandes de renseignement qui lui ont été adressées en regard de la gestion des risques d'accidents technologiques et la planification des mesures d'urgence.

Justification

En effet, le promoteur a démontré que Ville de Saguenay possède un plan de sécurité civile dont certains éléments sont déjà applicables à des incidents susceptibles de se produire dans le cadre de la construction et de l'exploitation de cette infrastructure. Par ailleurs, tel que demandé par le MSP, le promoteur s'engage à apporter les ajustements requis à son plan pour faire face à tout accident pendant la période de construction et à se doter d'un plan particulier d'intervention avant la mise en exploitation du port d'escale.

2/

Le promoteur souligne par ailleurs la possibilité d'un partenariat avec SIMEC en cas de déversement maritime. Enfin, il apporte des renseignements complémentaires concernant les sinistres majeurs potentiels susceptibles de se produire à bord d'un navire de croisière et leur incidence possible sur la sécurité de la population.

Pour toute demande de renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec monsieur Réjean Langlois, responsable de ce dossier à la direction régionale, au numéro de téléphone 418 695-8484 ou par courriel à rejean.langlois@msp.gouv.qc.ca.

Espérant le tout à votre satisfaction, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Réal Delisle
Directeur régional

RD/RL/pl

Lesmerises, Lucie

De: Hoang, Van Diem

Envoyé: 23 mars 2006 09:43

À: Lesmerises, Lucie

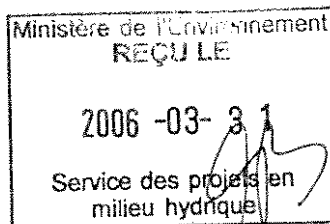
Objet: Aménagement d'un port d'escale au quai A. Lepage (Réponses aux questions et commentaires déposées par le MDDEP)

Bonjour Madame Lesmerises,

La présente note fait suite à la demande de Monsieur Gilles Brunet concernant les réponses aux questions et commentaires réalisés par le groupe Leblond Bouchard. Nous avons examiné les réponses et en ce qui nous concerne, toutes les réponses sont satisfaisantes.

Van Diem Hoang, ing., M.Sc.A.
Centre d'expertise hydrique du Québec
Numéro de téléphone : (418) 521-3825, poste 7309
Numéro de télécopieur : (418) 644-7100
Courrier électronique : van_diem.hoang@menv.gouv.qc.ca

Direction régionale de l'analyse et de
l'expertise du Saguenay—Lac-Saint-Jean



Saguenay, le 29 mars 2006

Monsieur Gilles Brunet
Chef du Service des projets en milieu hydrique
Ministère du Développement durable, de
l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Aménagement d'un port d'escale au quai A.- Lepage, Arrondissement de La Baie, Ville de Saguenay — Document complémentaire contenant les réponses aux demandes de renseignements
N/Réf. : 7430-02-01-0156200
400300538

Monsieur,

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, vous nous avez fait parvenir le 28 février 2006 un document complémentaire contenant les réponses aux demandes de renseignements.

À la lecture de l'étude du document complémentaire de l'étude d'impact nous sommes d'avis que les renseignements reçus répondent de façon satisfaisante aux points d'interrogations soulevés par la direction régionale.

N'hésitez pas à communiquer avec M. Gilles Perron, ingénieur, pour de plus de renseignements au numéro (418) 695-7883, poste 313.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur régional intérimaire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Martin Lamontagne".

Martin Lamontagne

ML/GP/ds